

SYNDICAT MIXTE ILE DE LA REUNION MOBILITES

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte Ile de La Réunion Mobilités, Centre d'Affaires Cadjee, 62 boulevard du Chaudron, 97490 Sainte-Clotilde, après convocation légale du 13 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice BOULEVART.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Délégués titulaires :

- La REGION : Monsieur Patrice BOULEVART
- Territoire de l'Ouest : Madame Manon VINCELOT représentée par madame Lucette PALAS ; Monsieur Irchad OMARJEE.
- La CINOR : Monsieur Yassine MANGROLIA ; Monsieur Martin ALEXANDRE.
- La CIVIS : Monsieur Jackson RICHARDSON ; Monsieur ALBORA Stéphane.
- La CASUD : Monsieur Aurélien PICARD ; Madame Camille CLAIN
- La CIREST : Monsieur Ridwane ISSA ; Monsieur Jean-Marc PEQUIN représenté par madame Alexa SOUPOU.

Délégués suppléants avec voix délibérative :

- La REGION : Monsieur Fabrice HOARAU.
- Le Territoire de l'Ouest : Madame Lucette PALAS représentant madame Manon VINCELOT.
- La CIREST : Madame Alexa SOUPOU représentant Monsieur Jean-Marc PEQUIN.

Délégués suppléants sans voix délibérative :

- Le Territoire de l'Ouest : Madame Nila RADAKICHENIN.
- La CASUD : Madame Danon ODAYEN.
- La CIREST : Monsieur Matthieu K/BIDY.

Représentants du préfet (DEAL) :

- Monsieur Stéphane PICARD.

ÉTAIENT ABSENTS :

Délégués titulaires :

- La REGION : Madame Huguette BELLO.

Délégués suppléants :

- LA REGION : Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT.
- La CINOR : Monsieur Jean-Pierre MARCHAU ; Madame Jennifer SELEMANY.
- La CIVIS : Madame Louise IMBAYE ; Monsieur Sylvain LESQUELIN.
- LA CASUD : Monsieur Sylvain HOAREAU.

Comptable public.

Nombre de délégués en exercice : 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

Nombre de délégués titulaires présents : 9.

Nombre de délégués titulaires représentés : 2.

Nombre de délégués suppléants présents avec voix délibérative : 6.

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION		PREND ACTE
		ADOPTION	REJET	
		Unanimité/Nb de voix/Nb d'abstention		
N°2026-CS54-01	Installation du Comité syndical	X		
N°2026-CS54-02	Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 29 janvier 2026.	Adopté à la majorité 9 voix pour, 2 abstentions		
N°2026-CS54-03	Élection partielle des vice-président(e)s.	X		
N°2026-CS54-04	Délégation d'attribution du Comité syndical au Président du Syndicat Mixte de Transports Ile de La Réunion Mobilités.	X		
N°2026-CS54-07	Désignation des représentants d'IDRM au sein du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART).	X		
N°2026-CS54-08	Décision de principe sur la délégation de la compétence mobilités durables-covoiturage et le transfert ultérieur du marché subséquent de la Région Réunion – Karos au Syndicat Mixte Ile de La Réunion Mobilités.	Adopté à la majorité 9 voix pour, 2 abstentions		

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la réforme des règles de la publicité des actes des collectivités territoriales et leurs groupements, la présente liste des délibérations sera après examen du Conseil communautaire, affichée dans un délai d'une semaine au siège du Syndicat Mixte Île de La Réunion Mobilités et publiée sur son site Internet.

Publication de la liste des délibérations du CS du 19/05/2026

Date d'accessibilité au siège du Syndicat Mixte :

19/05/2026

Date de mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte :

03/06/2026